

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 020-6582/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Transport Mobilité et Solidarité pour 2019 - Approbation d'une convention MET 19/12270/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre des enjeux identifiés par son Agenda de la Mobilité, la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives. Les questions d'accessibilité aux zones d'activités et de desserte en transports en commun, contribuent en grande partie à l'attractivité de ces zones d'emploi.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite favoriser les démarches visant à faciliter toutes les formes de mobilité permettant l'accès à l'emploi, par la mise en place d'un soutien financier.

Ce soutien, permet à la Métropole de compléter ses missions obligatoires de « conseil en mobilité » en favorisant les actions qui développent ou promeuvent les mobilités durables, ainsi que l'insertion et l'accès à l'emploi.

L'Association Transport Mobilité et Solidarité (TMS) a pour objet de développer l'accès aux transports et à la mobilité nécessaire à l'insertion sociale et professionnelle des publics jeunes et adultes, ainsi que des personnes en situation d'isolement, par différents outils dont la mise à disposition de cyclomoteurs, de voitures, de transports publics routiers des personnes, l'accompagnement individuel à la mobilité et les actions de prévention à la sécurité routière.

La plateforme de mobilité inclusive de l'association TMS facilite ainsi la mobilité des personnes en démarche d'insertion socioprofessionnelle et leur permet d'accéder à une mobilité autonome.

Signé le 26 Septembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 02 octobre 2019

Par ailleurs, elle permet de lutter contre l'isolement rural, de créer des liens avec le milieu urbain, et enfin, de faciliter l'accès aux transports, à la mobilité et à des actions de proximité en permettant d'accomplir des démarches administratives, professionnelles, de santé et de formation.

Afin de poursuivre en 2019 sa démarche de mise en place des actions nécessaires en matière d'insertion sociale et professionnelle, en particulier par rapport à l'emploi au moyen notamment d'outils de Transport Micro Collectif (accompagnement en véhicule), de prêt de cyclomoteurs et de voitures, ainsi qu'un atelier de maintenance et de réparation de véhicules ; l'association TMS sollicite la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour l'octroi d'une subvention au titre de l'exercice 2019.

En cohérence avec la politique de soutien aux associations chargées de la Mobilité et de l'Insertion vers l'Emploi au sein du territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite continuer à soutenir l'association TMS en lui attribuant une subvention globale de 65 000 euros au titre de l'année 2019, qui se répartit ainsi :

- Une subvention de 20 000 euros est accordée sur le budget annexe Transports au titre du fonctionnement général de l'association ;
- Une subvention de 45 000 euros est accordée sur le budget du Conseil de Territoire du Pays Salonais au titre de l'action menée par l'association en faveur de la mobilité au moyen de sa plateforme de mobilité ;

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération FAG 002-30/06/16 du Conseil Métropolitain du 30 juin 2016, définissant les conditions d'octroi des subventions de fonctionnement par les conseils de territoire et le conseil de la Métropole ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération EMP 004-5776/BM du 28 mars 2019 approuvant l'avenant n° 5 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association Transport Mobilité Solidarité au titre de l'exercice 2019 ;
- L'avis favorable de la commission de suivi et cohérence des subventions ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 23 septembre 2019.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de la mobilité de ses habitants
- Les actions de la Métropole Aix-Marseille-Provence en faveur de l'insertion par l'emploi sur son territoire

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 02 octobre 2019

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme d'actions de l'association TMS pour ses actions en faveur des mobilités dans le champ de l'insertion et de l'emploi.

Article 2 :

Est attribuée une subvention de 65 000 euros à l'association TMS pour son plan d'actions et son offre de services qui se répartit ainsi :

- Une subvention de 20 000 euros est accordée sur le budget annexe Transports au titre du fonctionnement général de l'association ;
- Une subvention de 45 000 euros est accordée sur le budget principal de la Métropole 2019 au titre de l'action menée par l'association sur le Territoire du Pays Salonais, en faveur la mobilité au moyen de sa plateforme de mobilité.

Article 3 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec TMS.

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférents.

Article 5 :

Les crédits nécessaires sont inscrits :

- au budget annexe transport 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Sous politique A710 - Nature 6574 pour 20 000 euros,
- et au budget 2019 de la Métropole Aix Marseille Provence, en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 61, pour 45 000 euros

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM